Des hauts cantons à la mer,
La Chasse dans l'Hérault

Juillet 2011 - n° 83 - 1 €

DANS CE NUMÉRO

- L'Assemblée Générale de la Fédération
- Le CPU/CPB

Toute l'actualité cynégétique...
du trimestre

SOMMAIRE - Juillet 2011

4 - Congrès
L'A.G.
à Frontignan

10 - Enquête
- Quelles sont les attentes des chasseurs ?

12 -Gibier d'eau
- Domaine Public Maritime et étangs associés de l'Hérault

15 - Congrès
- L'Assemblée générale 2011 de l'IMPCF

16 - Permis
- Validation du permis : par courrier ou par internet

17 - Permis
- Pourquoi moins de validations l'année dernière ?

19 - Réglementation
- Nouveau : avec le CPU votre carnet de prélèvement «bécasse»

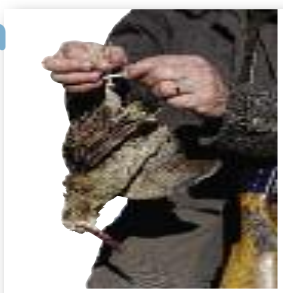

20 - Migrateurs
- L'Observatoire National Cynégétique et Scientifique Citoyen

21- Radioscopie
- L'Association de Chasse Maritime de l'Etang de l'Or

24 - Associations
- Les Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault

25 - L'actualité en bref...

26 - Fête
- Le Salon Chasse-Pêche-Nature de Saint-Gély du Fesc

28 - Santé
- Les tiques, parasites du chien

29 - Cynophilie
- Participez au concours Saint-Hubert

30 - Histoire
- Le chien maître nageur

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Le Magazine Trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'activités La Peyrière
11 rue Robert Schuman
34433 St-Jean-de-Védas-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Delta Color - 150 rue Amédée Bollée
ZAC Kilomètre Delta - 30900 Nîmes
Commission paritaire : 0714G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos et des textes interdite

Avec ce numéro, un catalogue PACI et le PETIT LIVRE VERT 2011

A tous les chasseurs qui ont demandé leur validation dès l'ouverture du guichet unique, je dois une explication sur le retard concernant le retour de ces validations. Ce retard est consécutif aux délais de fabrication au plan national du carnet de prélèvement dans lequel sera inclu pour la première fois le carnet « bécasse ».

L'ouverture se profile ; elle s'annonce prometteuse au 15 août pour le grand gibier ; compte tenu de notre rapport scientifique qui est en cours d'agrément, le gibier d'eau devrait également ouvrir à cette date, avec une avancée pour la foulque macroule.

Pour le petit gibier, je voudrais remercier la Chambre d'Agriculture, la préfecture, la DDTM et les maires des communes concernées qui ont accepté notre plan pour diminuer nos populations de lapins par la chasse et non pas en le classant nuisible.

Aux présidents de sociétés d'être maintenant à la hauteur, avec leurs chasseurs et leurs invités pour relever le défi.

Je terminerai mon propos par un coup de gueule concernant ceux qui continuent, sans succès, à envoyer des demandes de carnets de battue pour de tout petits territoires, en espérant ainsi ne pas avoir à partager la venaison en battue collective.

Considérant que la chasse au sanglier doit être placée sous le signe de la sécurité, la fédération veut éviter la multiplication d'équipes. Le sanglier se chasse aux chiens courants sur de vastes territoires et ne laissent pas la place à ce genre de « viandards ».

A bon entendeur, salut !

Votre Président
Jean-Pierre Gaillard

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle ***"Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"*** pour 1 an soit **4 numéros au prix de 4 €uros**

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : ❑ chèque bancaire ❑ chèque postal ❑ mandat

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier

L'Assemblée Générale de la Fédération à Frontignan

Plus de 350 responsables de sociétés de chasse du département y ont assisté, dans une belle unanimité sur tous les rapports et dossiers qui ont été soumis à leur approbation.

Après l'accueil chaleureux du Maire de Frontignan Pierre Bouldoire, qui exprima en quelques mots bien sentis *« le bon vivre dans sa cité muscatière située entre garrigues et étangs, pays de joutes, de nature et de chasse » ;* après la remise des distinctions honorifiques sur laquelle nous reviendrons plus largement en fin d'article, il revint au président fédéral Jean-Pierre Gaillard de présenter le rapport moral de la fédération. Tout le monde reconnaît que cet exercice, qui se projète depuis quelques années sous forme de film vidéo pré-enregistré, est beaucoup plus agréable que lorsqu'il était décliné de vive voix à la tribune. D'abord parce qu'il est parfaitement synthétisé, et surtout parce qu'il est préalablement minuté. Ce n'est pas le Vice-Président Max Allies qui s'en plaindra, car c'est à lui qu'incombe chaque année cette tâche ingrate qui consiste à donner la parole aux uns et aux autres, et donc à faire respecter le timing de cette assemblée générale.

La politique des petits pas

« Je mesure le travail qu'il me reste à faire par rapport à celui que j'ai fait depuis ma première élection à la présidence en 2004». C'est en ces termes que le président a introduit son propos filmé. Le temps après lequel on court et qui finalement nous rattrape toujours.

2004-2011 : déjà 7 ans de présidence pour Jean-Pierre Gaillard et toujours le cœur à l'ouvrage ; peut-être plus que jamais nous a-t-il semblé, notamment sur certains dossiers comme celui des dates de chasse au gibier d'eau où le président fédéral affiche de réelles convictions.

Certes la reconquête de ces trois semaines de décalage entre l'arc Méditerranéen et la façade Atlantique est dure, mais le président est persuadé que la politique des petits pas finira par payer : on compte, on observe, on consigne chaque année dans des rapports qui sont transmis au ministère… et petit à petit on arrive à des ajustements du calendrier : 21 août,

Le président de la société locale de chasse Jean-Marc Ollier et le Maire Pierre Bouldoire, ont accueilli les chasseurs dans la salle des Aires à Frontignan

15 août… 2 espèces, 3 espèces…
A doses homéopathiques, arrivera-t-on un jour à l'alignement parfait que tous les sauvaginiers appellent de leurs vœux ? Rien n'est moins sûr tant la pression écolo est forte auprès du ministère. *« Si je sais que Bougrain-Dubourg passe aujourd'hui pour en mettre une couche, je passe le lendemain pour la deuxième couche »* a expliqué avec la passion qui l'anime le président fédéral. Bref, sur ce dossier, il ne lâchera rien.

Les disparités de Jeannot lapin
Pas plus que sur celui du lapin d'ailleurs. *« Ce gibier là, c'est mon dada »*, s'exclame-t-il avec passion, *« je le porte au niveau national »* ; et même au delà puisque dernièrement Jean-Pierre Gaillard a fait partie d'une délégation en Espagne pour aller voir où en sont les travaux de vaccination chez nos voisins ibériques. Avec l'espoir de voir un jour les recherches (espagnoles ou françaises) aboutir à la mise en service d'un vaccin recombinant qui immuniserait l'animal à la fois contre la myxomatose et contre la VHD ; sans avoir bien sûr à le capturer.
Pour l'heure, ce produit miracle se fait longuement attendre, notamment dans

Les propositions de dates d'ouverture et de clôture

Ouverture générale : 11 septembre 2011
Ouverture des vignes : 2 octobre 2011 à 8 heures
Fermeture générale : 29 février 2012

Ouvertures et fermetures spécifiques

- Sanglier : du 15 août 2011 au 15 janvier 2012
- Mouflon : Chasse à l'approche ou à l'affût du 1er septembre 2011 au 10 septembre 2011. Chasse à l'approche, à l'affût ou en battue du 11 septembre 2011 au 29 février 2012.
- Chevreuil : Chasse uniquement du brocard à l'approche ou à l'affût du 1er juin 2011 au 10 septembre 2011. Chasse à l'approche à l'affût ou en battue du 11 septembre 2011 au 29 janvier 2012. Chasse uniquement à l'approche ou à l'affût du 30 janvier 2012 au 29 février 2012. Chasse uniquement du brocard à l'approche ou à l'affût du 1er juin 2012 au 8 septembre 2012.
- Cerf : chasse uniquement à l'approche ou à l'affût du 1er septembre 2011 au 10 septembre 2011. Chasse à l'approche, à l'affût ou en battue du 11 septembre 2011 au 29 janvier 2012. Chasse uniquement à l'approche ou à l'affût du 30 janvier 2012 au 29 février 2012.
- Lièvre : du 11 septembre 2011 au 25 décembre 2011.
- Perdrix : du 2 octobre 2011 au 27 novembre 2011.
- faisan : du 11 septembre 2011 au 29 janvier 2012.
- Lapin, : du 11 septembre 2011 au 29 janvier 2012. Sur le territoire de 25 communes : du 11 septembre 2011 au 29 février 2012. Sur ces communes, pour la période du 1er janvier 2012 au 29 février 2012, la chasse à l'aide du furet peut également être autorisée par autorisation préfectorale individuelle.
- Migrateurs : les dates sont fixées par arrêté ministériel
- Renard : du 1er juillet 2011 au 14 août 2011. Toute personne autorisée à chasser le chevreuil (brocard) peut également dans les mêmes conditions chasser le renard. Du 15 août 2011 au 10 septembre 2011: toute personne autorisée à chasser le chevreuil (brocard) ou le sanglier peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant ci-dessus pour le chevreuil et pour le sanglier.

Carnet de prélèvement obligatoire

Dispositions sur la limitation du nombre de jours de chasse (R224-7)
Article 3 : afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier, Les mardis non fériés, la chasse est interdite sauf :
- celle du gibier soumis au plan de chasse (uniquement à l'approche)
- celle du gibier d'eau et du gibier de passage (à l'exception de la bécasse des bois) pratiquée au poste (affût construit de la main de l'homme), le chien n'étant utilisé que pour le rapport.

En ce qui concerne le PMA bécasse, se reporter à l'article de la page 19.
Le Plan Quantitatif de Gestion anatidés (PQG) est fixé à 25 anatidés par installation de chasse de nit déclarée sur une période de 24 heures.

Le Vice-Président Max alliès chargé du bon déroulé de l'AG : « pas toujours facile de maîtriser les temps de parole ! »

La fédération des chasseurs : un orchestre dans lequel le président met en musique la politique de la chasse dans le département

les secteurs dépeuplés. A l'inverse, certaines sociétés de chasse du biterrois ont dû prolonger la chasse, y compris à l'aide de furets, pour écrêter le trop plein d'animaux. Selon le président, *« il faut être à l'écoute des agriculteurs et trouver des solutions pour éviter le classement nuisible ».*

Tiens, les nuisibles, justement, parlons-en de cet arrêté préfectoral qui a été cassé après une introduction en contentieux de l'ASPAS. Selon le président *« la réglementation va évoluer, elle sera désormais nationale et non plus départementale, ce qui nous permettra de rétablir l'année prochaine la situation. On reprendra le piégeage et je vous promets qu'on rattrapera le temps perdu ! »*

Comptages et prélèvements

Concernant les prélèvements, le président fédéral a été on ne peut plus clair: *« Si demain on veut se défendre, il va falloir qu'on dise ce qu'on tue ».*

Dans cette perspective, le Carnet Universel de Prélèvement (CPU) a été mis en service dans l'Hérault il y a 2 ans. Devrait s'y ajouter cette année des feuillets spéciaux concernant la bécasse, eu égard à la fragilité de l'espèce qui est de plus en plus convoitée par les chasseurs. Rappelons que l'hiver dernier, la fédération a fait preuve d'une belle réactivité en faisant instantanément appliquer le protocole CNB/ONCFS qui préconisait de passer de trois à un oiseau par jour.

Concernant les comptages, 42 sociétés de chasse ont organisé la saison dernière des IKA nocturnes sur les lagomorphes (lièvres, lapins). Ces initiatives pourraient s'étendre à d'autres sociétés moyennant une petite formation dispensée par les services techniques aux chasseurs intéressés.

Quant aux comptages « perdreaux », on ne peut pas dire qu'ils se généralisent, mais de plus en plus de sociétés s'y essayent, que ce soit par battues à blanc ou au chien d'arrêt comme c'est le cas depuis quelques années sur le GIC du Larzac méridional qui fut précurseur en la matière.

Etant entendu que de bons résultats lors de ces comptages de printemps ne présument en rien une bonne saison de chasse. En effet pour connaître la réussite de la reproduction, il faudra procéder cet été à des échantillonnages de compagnies.

Grand gibier : que des bonnes nouvelles

Concernant le grand gibier, tout baigne ou a peu près : le tableau sanglier se stabilise autour de 14000 animaux prélevés. Par contre la facture des indemnisa-

Des finances saines

Le rapport financier de l'exercice 2009/2010 présenté par Jean Blayac (trésorier) et Guy Roudier (trésorier adjoint), fait ressortir un résultat excédentaire de 144852 euros affecté aux réserves en dépit d'un nombre de porteurs de permis toujours en baisse. Les comptes présentés ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. Les cotisations pour la saison 2011/2012 ont été votées comme suit :

Bracelets plan de chasse

- Cerf élaphe : 80 euros
- Cerf de substitution : 160 euros
- Daim : 37 euros
- Mouflon : 30 euros
- Chevreuil : 15 euros

- Timbre fédéral : 65 euros. Nouveaux chasseurs : 33 euros
- Timbre fédéral temporaire 9 jours : 33 euros. Nouveaux chasseurs : 17 euros
- Timbre fédéral temporaire 3 jours : 17 euros. Nouveaux chasseurs : 9 euros
- Vignette sanglier : 22 euros. Nouveaux chasseurs : 11 euros
- Vignette temporaire sanglier 9 jours : 11 euros. Nouveaux chasseurs : 6 euros
- Vignette temporaire sanglier 3 jours : 6 euros. Nouveaux chasseurs : 3 euros
- Adhésion territoriale : 65 euros

tions des dégâts aux agriculteurs est nettement en baisse ; globalement de 300.000 euros l'année dernière elle est passée à 200.000 euros cette année. Dans ces conditions, la vignette sanglier ne subira pas d'augmentation (22 euros). Mais finalement, pourquoi n'a-t-elle pas été revue à la baisse ? Tout simplement parce que depuis 2 ans, le nombre de chasseurs qui la demande est plus faible. Concernant les ongulés, le mouflon se porte à merveille, en attestent les réalisations du plan de chasse mais *« on ne veut pas qu'il s'étende hors du Caroux-Espinouse »* a précisé le président ; le cerf, *« on en veut normalement, mais sans excès » ; quant au chevreuil, « son aire de répartition s'agrandit, il colonise de plus en plus nos garrigues, ce qui finalement n'est pas plus mal ».*

Solidarité

En conclusion de ce rapport moral, le président a indiqué : *« Si je ne devais retenir qu'une chose de cette année 2010, c'est la solidarité qui s'est exercée en faveur des chasseurs dont les territoires ont été dévastés par les incendies. Tous ont été reclassés et je m'en réjouis ».*

L'activité de la Louveterie

Robert Contreras, Président des Lieutenants de Louveterie de l'Hérault, a présenté les activités de son association. Les battues et tirs ont permis de prendre 70 sangliers, 1634 lapins, 360 cormorans et 48 renards. A cela il faut ajouter 33 fouines, 35 ragondins et 52 pies dans le cadre de la régulation des prédateurs.

Jean-Claude Ricci a présenté l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) qu'il dirige depuis sa création en 1990. Un compte rendu de l'AG 2011 de l'IMPCF est publié dans les pages suivantes

Il revint à Florence Barthélémy, chef de service à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault de clôturer cette assemblée générale 2011

Le Conseil Général et le Conseil Régional partenaires des chasseurs

Le Conseil Général de l'Hérault était largement représenté à la tribune, avec Michel Gaudy du Canton de Florensac, Francis Cros du Canton de la Salvetat-sur-agoût et Christophe Morgo du Canton de Mèze qui représentait le président André Vezinhet. Ce dernier a décliné le bilan des partenariats engagés par l'assemblée départementale avec la fédération des chasseurs de l'Hérault.

Idem pour le conseiller régional délégué à la chasse Ferdinand Jaoul, qui représentait le président Christian Bourquin. Outre le bilan flatteur réalisé en 2010 avec les 5 fédérations de chasseurs de la Région, Ferdinand Jaoul a annoncé l'ouverture du concours « Chasse durable-Sud de France » (le Laurent Perrier régional) qui récompensera les sociétés de chasse les plus méritantes ; et surtout la mise en projet imminente de la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche qui constituera un véritable pôle de compétence au service de la chasse, de la pêche, de la nature et du développement des territoires ruraux.

Formations

L'école de chasse « Petit Gibier » au Mas Dieu et l'école de chasse « Grand Gibier » au Soulié tournent à plein régime. Nous sommes en train de revoir le fonctionnement de l'école gibier d'eau pour une plus grande efficacité en partenariat avec les ACM.

Seule ombre au tableau

Inexorablement, le nombre de chasseur diminue chaque année. Il s'agit là d'un constat récurrent qui n'est malheureusement pas propre au département de l'Hérault. En 1996, la fédération enregistrait 29000 porteurs de permis ; en 2010, nous n'étions plus que 23000. « Sur la dernière saison de chasse, nous avons perdu 686 permis », a déploré le président fédéral. L'enquête menée par la fédération est détaillée à la page 17.»

Les distinctions honorifiques

Médaille de bronze des Fédérations

- Yves ANDRE, 72 ans, secrétaire de la société de chasse de Montferrier sur Lez/St Clément la Rivière pendant plus de trente neuf ans, piégeur agréé depuis 1993.

- Alain BRETON, 61 ans, président de la société de chasse de Montferrier sur Lez/St Clément la Rivière de 1972 à 2011, s'est beaucoup investi dans la gestion de son association de chasse.

- Jean TRAUCHESSEC, 75 ans, trésorier de la société de chasse de Montferrier sur Lez/St Clément la Rivière pendant plus de trente neuf ans.

- Léopold BELLAS, 87 ans, a pris son premier permis en 1939 et continue à chasser à l'heure actuelle sur la commune de St Georges d'Orques.

- Simone et Henri CANNAC, 80 et 82 ans, chassent auprès de la section grand gibier de l'ACCA des Aires depuis sa création en 1973, ont participé à 60 battues aux sangliers sur un total de 67 organisées par l'association de chasse durant la saison 2010/2011 et souvent dans des conditions météo peu clémentes.

- Michel CAUMETTE, 65 ans, participe activement à toutes les actions réalisées par l'association de chasse de Florensac.

- Raymond CHASSARY, 85 ans, a pris son premier permis en 1942 et son dernier à l'âge de 82 ans, trésorier de la société de chasse de Grabels pendant 13 ans, consacre toujours sont temps libre pour les travaux d'aménagements de l'association.

- René DALABERT, 79 ans, a pris son permis à 16 ans et continue encore à chasser, il s'investit toujours dans les travaux d'aménagements de l'association de chasse de Grabels.

- Pierre GARCIA, 80 ans, chasse depuis l'âge de 15 ans, ce bénévole amoureux de la nature, de la pêche et de la chasse participe depuis plusieurs

années à la création de garennes et autres aménagements de l'association de chasse de Canet, toujours présent lors des manifestations de l'association, adore raconter de fameuses histoire de chasse.

- Guy GELY, 70 ans, trésorier de la société de chasse d'Hérépian depuis 16 ans, piégeur agréé depuis 2008, participe activement à tous les travaux d'aménagements du territoire.

- André HUC, 74 ans, trésorier adjoint du Saint Hubert Club de Caux, président de la diane de chasse de Caux pendant 8 ans, a aussi donné beaucoup de son temps au Groupement d'Intérêt Cynégétique des Capitelles.

- Raymond JULLIAN, 80 ans, garde particulier depuis 16 ans au sein du syndicat des chasseurs de Balaruc, participe activement à l'entretien et à l'organisation de la chasse.

- Yves MAURY, 82 ans, chasseur de sanglier passionné et rabatteur acharné à St Martin de Londres.

- Aubin ROUANET, 90 ans, chasse depuis l'âge de 16 ans, principalement le sanglier à St Pons et Rieussec.

- Roger SAINT JULIEN, 87 ans, 71 saisons de chasse assouvies avec passion depuis son premier permis à l'âge de 16 ans, trésorier et membre du bureau du syndicat de chasse de St Paul et Valmalle pendant de nombreuses années, a acquis une fine connaissance du milieu naturel en tant que technicien forestier de la DDTM de l'Hérault.

- Hervé VILLAR, 86 ans, est toujours disponible pour aider dans les travaux du syndicat intercommunal de chasse de Montpeyroux/Arboras/Lagamas.

Lauréats du concours André Plagniol

- Société de chasse de Pouzolles, Président Pierre COUDERC : 1 000 euros
- Association de Chasse Maritime de l'Etang de l'Or, président Bernard GANIBENC : 1 000 euros.

Aimé ALCOUFFA, une vie consacrée à la chasse

Administrateur de la fédération, élu le 2 mai 2004 et renouvelé le 1er avril 2007, vice-président de la commission formation sécurité petit gibier – site du Mas Dieu, vice-président de la commission formation garderie et piégeage, gestion des prédateurs pour le site du Mas Dieu, membre de la commission gestion du petit gibier, de la commission gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations avec les ACM, piégeurs agréés depuis le 4 février 1995, président du Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Gardiole de 2007 à 2010, membre de la société de chasse de Frontignan pendant 25 ans et président de cette association de chasse de 1995 à 2010, membre suppléant de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, Aimé Alcouffa consacre depuis son plus jeune âge tout son temps de loisir à la chasse. A ce titre, il a été honoré, dans son fief de Frontignan, par le président Gaillard, de la médaille de bronze des fédérations, avec les félicitations de son maire Pierre Bouldoire et une standing ovation de la part des participants au congrès.

Quelles sont les attentes des chasseurs et leurs motivations ?

Quelques éléments de réponses à partir d'une enquête réalisée sur internet par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Vingt questions étaient posées pour cette consultation via internet. Elles portaient sur des sujets aussi essentiels que l'accès aux territoires, le gibier et ses habitats, les coûts de la chasse, le recrutement et l'accueil, le rôle des différentes instances, l'image et les valeurs portées par la chasse, le partage de la nature. 10167 chasseurs y ont répondu du mois de novembre 2010 au mois de janvier 2011. Dans la mesure où ils devaient s'identifier grâce au numéro de leur permis de chasser, nous sommes certains que l'enquête n'a concerné que des personnes pratiquant la chasse. Cette enquête, qui n'obéit pas aux règles de représentativité et d'échantillonnage, n'a pas valeur de sondage. Nous ne savons pas qui sont les chasseurs ayant répondu. Chassent-ils le grand ou le petit gibier ? Sont-ils issus de territoires ruraux ou de forêts domaniales ? Par ailleurs, l'enquête n'était accessible que sur internet. Un autre vecteur de communication aurait peut-être engendré des éléments de réponse différents. Enfin, seules des questions fermées étaient posées. Il n'était par conséquent pas possible d'exprimer des opinions diverses. La FNC n'aurait en effet pas eu les moyens techniques de traiter des réponses différenciées.
Malgré ces quelques réserves, des éléments extrêmement intéressants sont ressortis de cette enquête. En voici l'essentiel.

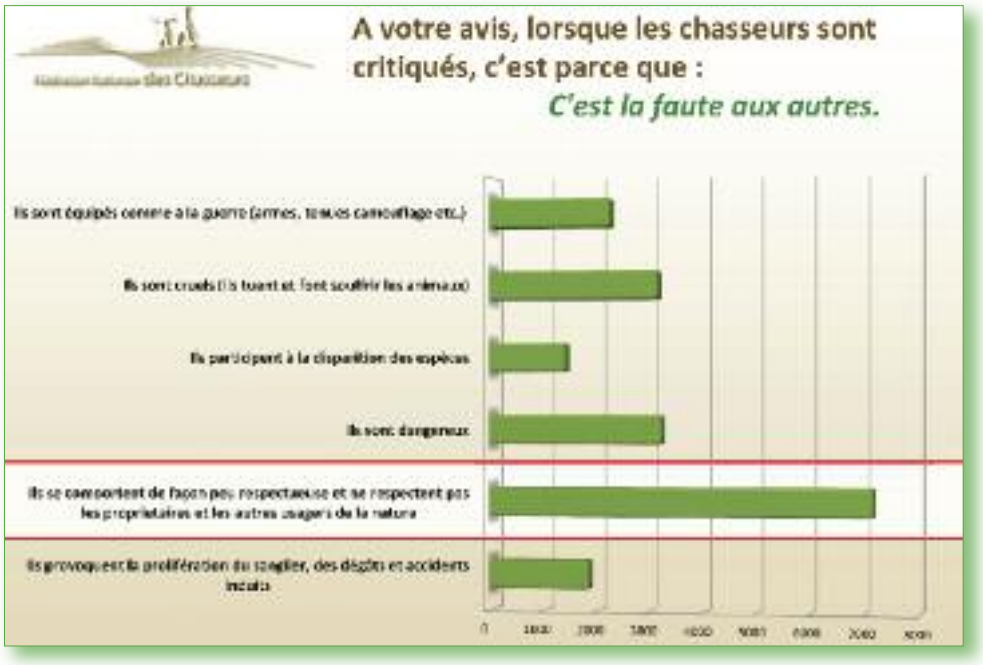

Plus de 10.000 chasseurs, de petit ou grand gibier, ont répondu à cette enquête

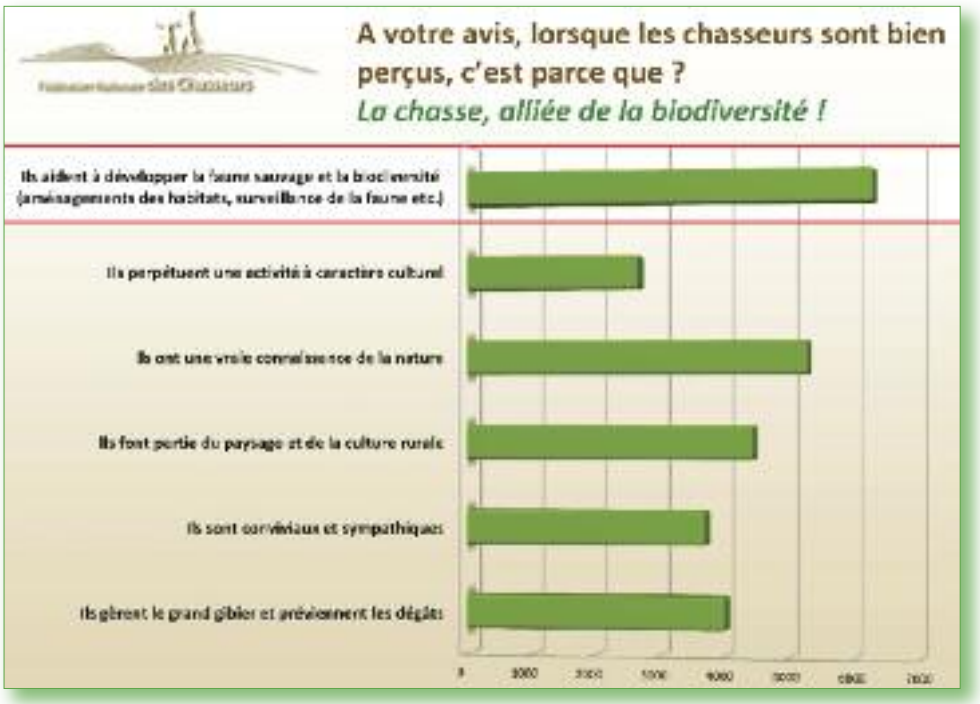

Seriez-vous prêt à accueillir un plus grand nombre de chasseurs sur votre territoire de chasse ? *Une ouverture limitée*

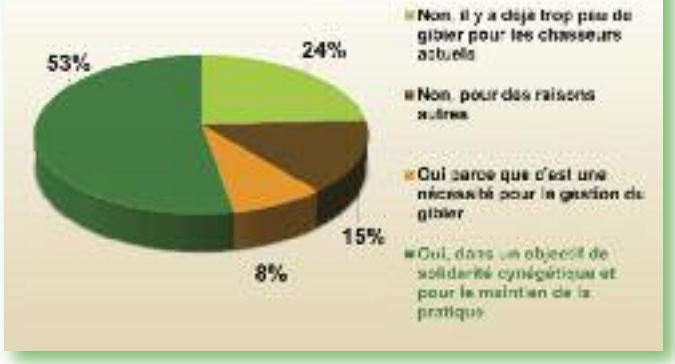

Seriez vous favorable à l'interdiction de la chasse le dimanche ? *Touche pas à mon dimanche*

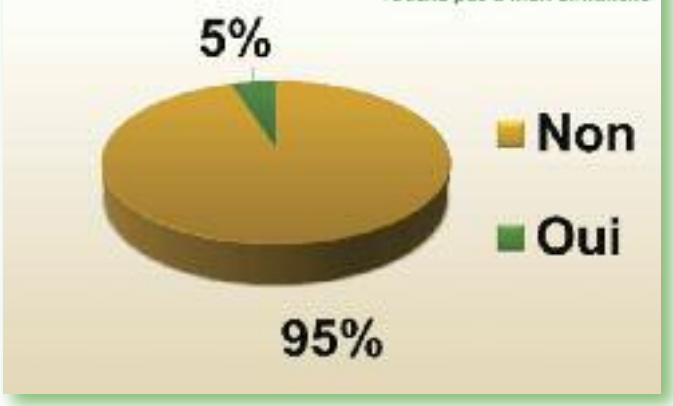

Qu'est ce qui, pour vous, coûte le plus cher dans l'exercice de votre activité ? *Des coûts peut-être mal estimés...*

En matière de petit gibier, êtes-vous pour ? *Du lâcher, oui, mais de repeuplement...*

Pensez-vous que la réglementation de la chasse soit un frein important à la pratique ? *Le code de la route empêche-t-il les nouveaux conducteurs ?*

Pensez-vous que la réglementation de la chasse soit une nécessité ? *Réglementation, je t'aime par nécessité...*

Selon vous la réglementation vous paraît-elle complexe ? *Chère complexité...*

Seriez vous prêt à communiquer chaque année à votre fédération, tout vos prélèvements de chasse? *Oui, si...*

Domaine Public Maritime et étangs associés de l'Hérault

Suivi de la fréquentation par les oiseaux en juillet et août 2009/2010

Après deux années d'étude et de suivi, le dernier rapport sur la fréquentation du Domaine Public Maritime de l'Hérault par les oiseaux vient d'être examiné par le GEOC. Il démontre une fois de plus l'infime reproduction des oiseaux d'eau sur notre DPM et de nos étangs lagunaires, et conforte la possibilité d'y chasser dès le mois d'août.

En France, la chasse doit être pratiquée en accord avec la directive européenne 2009/147/CE, dite directive « oiseaux », transcrit en le droit français par le code de l'environnement, précisant que les états membres veillent à ce que les espèces ne soient pas chassées, ni pendant la période nidicole ni pendant leur différents stades de reproduction et de dépendance. Les études engagées sur huit sites de notre département, cinq sur le DPM et trois sur les étangs associés, ont démontré que la grande majorité des oiseaux ne nichaient pas dans ces zones et que les juvéniles éventuellement présents sur ces sites étaient volants dès la fin de la première décade d'août.

Une étude béton

Sa réalisation fait suite à un précédent travail sur l'étude de la chronologie de la reproduction de la Foulque macroule, du Canard colvert et de la Nette rousse sur notre département, réalisé par une équipe associant chasseurs, naturalistes et établissement public (ONCFS).

Cette enquête sur la fréquentation des oiseaux d'eau (chassables ou non chassables) fut réalisée de mai à août 2009 et en juillet et août 2010 sur le Domaine Public Maritime (DPM) du département de l'Hérault. L'objectif était de compléter les informations disponibles pour le ministère de l'Ecologie et le Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse (GEOC) sur la présence et la reproduction des oiseaux d'eau sur le DPM héraultais. Le principe est de reprendre la même base de travail d'une précédente étude réalisée par l'ONCFS en 2005 et qui a permis une ouverture anticipée sur le DPM de la Manche et de l'Atlantique.

Suivi spatiale et temporel

Cette étude du DPM Héraultais a mobilisé les mêmes organismes partenaires que l'étude précédente, notamment l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Hérault et le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon. Le suivi spatial est réalisé à partir de points d'observation positionnés tous les deux kilomètres afin de constituer un échantillon systématique sur l'ensemble du DPM, et ainsi éviter toute contestation.

Le suivi temporel est basé sur une sortie par décade afin de suivre une éventuelle évolution du rapport « Nombre de jeunes non volants / nombre total de jeunes observés ». En plus des mois de juillet et août initialement prévus par le protocole, il avait été décidé de débuter dès les mois de mai et juin, pour fournir les premières informations au GEOC dès l'ouverture 2009.

Les protectionnistes impliqués

L'ensemble des points a pu être visité à chaque décade par une équipe composée d'un représentant des chasseurs,

d'une Association de Protection de la Nature (APN) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).
Les données collectées ont été : le nombre d'adultes par espèce, le nombre de nichées par espèce, le nombre de jeunes par nichée et l'âge moyen des poussins de chaque nichée. Pour chacune des nichées observées, l'âge des poussins a pu soit être déterminé, soit précisé volant ou non volant. La date d'éclosion a été obtenue en soustrayant l'âge estimé le jour de l'observation (en jours), à la date d'observation. La date à laquelle les jeunes prendront leur premier envol a été déterminée en additionnant la durée théorique (en jours) nécessaire aux jeunes pour acquérir leur capacité de voler.

Concernant le canard colvert , le dernier envol de la dernière nichée se situe durant la troisième décade de juillet

Conclusions du rapport

Au final, 23 cas de reproduction ont pu être identifiés sur l'ensemble des lots et étangs associés avec d'importante différence d'un lot à un autre (au minimum 1 nichée observée sur l'ACM de Frontignan et au maximum 9 nichées observées sur l'ACM du bassin de Thau). On constate également une variation marquée d'une année à une autre (8 cas en 2009 et 15 en 2010). En tout, ce sont 103 jeunes de 5 espèces différentes qui ont été observés, notés volants ou non volants.

Concernant les oiseaux adultes, ce n'est pas moins de 32 591 oiseaux adultes qui ont été identifiés, répartis en 54 espèces. Trois espèces (la Foulque macroule, le Goéland leucophée et la Mouette rieuse) représentent 76 % des effectifs d'oiseaux adultes observés. On

STAND DE POUSSAN
Changement de direction

Le stand met à votre disposition

- 4 fosses universelles
- 2 fosses olympiques
- 2 skeet olympiques
- 1 double trap olympiques
- 4 parcours de chasse
- 8 compack sporting
- 1 DTL
- 1 sanglier courant sur RDV

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibiers / billes d'acier (rio,tunet,clever,fiocchi,winchester, etc…).
Réparation d'armes diverses.

Mise à conformité gratuite pour tout achat d'une arme
Responsable armurerie : Laurent CAMPINS

Stand de Poussan colline de la moure 34560 Poussan
Téléphone : 04.67.78.25.33
Site internet :www.standepoussan.com
Contact mail : standpoussan@orange.fr

OUVERT TOUS LES JOURS DE 10H A 19H
FERME LE LUNDI ET LE JEUDI MATIN ET LE MARDI TOUTE LA JOUNEE

Compte tenu de la densité de l'espèce sur nos zones humides, la foulque macroule a été particulièrement suivie de près

constate également une forte variation d'une année sur l'autre et d'un lot à un autre, (deux lots : étang de Thau et l'étang de l'Or totalisent 72 % des observations d'oiseaux adultes). Deux pics d'observations sont notés, en 1er et 3ème décade d'août, le DPM servant de zone de regroupement avant le départ en migration après la reproduction, et de zone de mue.

Pour « illustrer » la reproduction, il a été étudié le rapport du nombre de jeunes observés sur le nombre d'adultes observés. Plus le pourcentage calculé est élevé, plus il traduit une forte reproduction et à l'inverse, plus ce dernier est faible, plus il traduit une reproduction minime. Deux types de ce rapport ont été calculés, le premier en comparant le nombre de jeunes observés par rapport au nombre d'adultes observés des mêmes espèces, le second par rapport à un nombre d'adultes observés faisant partis d'une liste préférentielle de 14 espèces établie lors d'une précédente étude par l'ONCFS sur la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée.

Le rapport du nombre de jeunes observés / le nombre d'adultes observés est de 1,6 %. Il passe à 1,2% avec la liste préférentielle des 14 espèces, ce qui démontre l'infime reproduction des oiseaux d'eau sur notre DPM et les étangs associés en juillet-août 2009/2010.

Dans la précédente étude de l'ONCFS réalisée en 2005 sur le littoral méditerranéen, le rapport du nombre de jeunes non volants/ nombre total de jeunes passe de 100 % dans la 1ère décade de juillet à 5.5% dans la 3ème décade d'août contre 0 % dès la 2ème décade d'août dans cette étude.

Le calcul théorique des dates d'envol permet de déterminer les périodes de sensibilité en fin de saison de reproduction. Les dates d'envol les plus extrêmes ont été respectivement calculées pour le Tadorne de Belon et la Poule d'eau en 3ème décade d'août. Toutefois, cette décade extrême ne représente que 10 % des cas de reproduction observés. Ainsi, après avoir démontré l'infime reproduction des oiseaux d'eau, on peut conclure qu'une forte proportion des juvéniles observés (86 %) sont volants ou estimés volants en 1er décade d'août qui correspond à la fin de la période de sensibilité de ces espèces.

Ce rapport conforte donc, au terme de deux années de répétition, la possibilité d'une ouverture anticipée sur le DPM et étangs associés de l'Hérault en parfaite adéquation avec les termes de la directive. Ces conclusions seront complétées par une troisième et dernière année de suivi en juillet et août 2011. Nous ne manquerons pas de vous faire part des résultats dans une prochaine colonne.

Tous les facteurs pris en compte

Suite aux recommandations du GEOC lors de la séance du 09 juillet 2010, qui avait étudié la première année de suivi, nous avons calculé pour chaque lot le rapport du nombre de jeunes sur le nombre d'adultes de l'espèce ou des espèces observée (s) nicheuse (s). L'objectif est de ne pas rendre cette valeur déraisonnablement faible, lorsque des espèces grégaires telles que celles de Laridés sont incluses dans le calcul. Ce même rapport a été utilisé sur l'ensemble des observations des oiseaux adultes faisant partie de la liste préférentielle des 14 espèces.

Les milieux rencontrés ont été classés en 6 dénominations : les prés salés, les marais salants, les hauts de plage, les graus, les lagunes et les canaux.

La fréquentation humaine a également été détaillée en 5 dénominations : les activités de pêche de loisirs, les activités de tourisme (promenade, bronzage, baignade, …), la divagation de chien, l'entretien des plages (tracteurs, 4 x 4, …), les activités professionnelles (ostréiculture, plagette, …).

L'Assemblée générale 2011 de l'IMPCF

Le 23 mars dernier, s'est tenue dans les locaux de notre fédération l'assemblée générale 2011 de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique. L'occasion de faire le point sur les seize programmes de recherches en cours, tous financés par les chasseurs.

Les dix huit fédérations adhérentes étaient représentées ce jour-là, à notre siège de Saint-Jean-de-Védas, ainsi que la Fédération Nationale des Chasseurs représentée par son vice-président Paul Ettori. Au passage, rappelons que l'IMPCF représente pas moins de 250 000 chasseurs cotisants aux fédérations adhérentes, soit 1/5ème de la France cynégétique, sur tout ou partie de cinq régions administratives.

Recherches en tout sens

Ces financements fédéraux servent à déployer seize programmes de recherche, sur des thèmes aussi divers que la défense du classement nuisible des prédateurs, un programme caille international, un programme de veille sur les turdidés, alaudidés et colombidés pour consolider nos périodes de chasse, la participation à une étude sur la migration de retour des oiseaux d'eau, des recherches concernant le sanglier en milieu sud-méditerranéen, un programme d'étude portant sur les pullulations de lapins qui d'ailleurs vient de s'étendre, depuis les Pyrénées-Orientales jusqu'à la zone du Biterrois, une étude sur la pureté génétique de la perdrix rouge, une aide au diagnostic des habitats, ou encore, dans certains départements, l'analyse des cristallins de lièvre destinée à évaluer le succès de la reproduction de ce lagomorphe. Sans compter trois conventions internationales de partenariat pour le suivi de la faune sauvage avec la Grèce, l'Italie et l'Espagne. Le tout, porté par une équipe réduite de quatre personnes, dont un ingénieur et deux Master 2, plus le docteur Jean-Claude Ricci, qui dirige les recherches. Etant entendu que tout cela ne serait pas possible sans l'appui et le travail technique du personnel des fédérations adhérentes.

L'avenir nous appartient !

Concrètement, à quoi servent tous ces programmes ? Si l'on prend la peine d'en examiner quelques uns dans le détail, l'on s'apercevra que chacune de ces recherches est menée au bénéfice direct du chasseur. Le suivi des grives et des palombes en migration a permis la reconquête des dates de fermeture de ces espèces. Les comptages radar du gibier d'eau ont également servi de base à la reconquête du mois d'août. Le programme de génétique concernant la perdrix rouge a lui aussi un but très précis : « le monde de la chasse ne peut plus se permettre de dépenser 80% de son argent en opérations de repeuplement souvent inefficaces, voire contre-productives ! » a expliqué le directeur de l'IMPCF, Jean-Claude Ricci.

Pour Jean-Pierre Gaillard, président fédéral de l'Hérault, département qui fait partie des plus gros contributeurs à l'IMPCF, « demain, si nous n'avons plus de science, nous n'aurons plus rien. Nous ne ferons que reculer. L'avenir, est donc du côté de l'IMPCF, de NaturaConst@, de l'institut scientifique Manche-Atlantique, nouvelle structure scientifique créée sur la façade Manche Atlantique ! »

Anne Pleney, en charge des recherches sur les pullulations de lapins à l'IMPCF :

« Nos premières analyses démontrent que le nombre d'individus porteurs d'anticorps anti- myxomatose ou anti-VHD ne sont pas plus nombreux en zone de forte densité qu'ailleurs. Il n'y a donc pas de « bouclier viral » qui puisse expliquer l'explosion du lapin dans certains départements ou communes. Les raisons de ces fortes densités sont donc multi-factorielles et des analyses sont en cours pour isoler les principaux facteurs explicatifs de ce phénomène. »

Validation du permis : par courrier ou par internet

C'est facile et il est inutile de vous déplacer, d'autant qu'aucune validation ne peut être délivrée le jour même au siège de la fédération.

Validez par courrier

En retournant à l'aide de l'Enveloppe T la proposition annuelle de validation que vous avez reçue dernièrement accompagnée du règlement par chèque ou mandat cash. **Attention : l'enveloppe T doit contenir exclusivement un seul bon de commande accompagné du règlement sous peine d'être surtaxée et de ralentir la procédure (ni carnet, ni assurance...)**

Validez par internet

En accédant sur notre site www.permisdechasser34.fr paiement sécurisé par carte bancaire.

Quand recevrai-je ma validation ?

Quelle que soit l'option choisie, vous recevrez votre validation par courrier dans les jours qui suivent, accompagnée du Carnet Universel de Prélèvement et du Carnet de Prélèvement Bécasse. Mais n'attendez pas la veille de l'ouverture pour la demander car votre démarche par courrier ou par internet ne vous autorise pas à chasser, vous devez impérativement attendre de recevoir votre titre de validation pour être en règle.

Moitié prix pour les nouveaux chasseurs

Comme l'année dernière, les chasseurs qui valident leur premier permis pour la saison qui suit la réussite à l'examen bénéficient de 50% de remise (hors droit de timbre et frais de dossier). Cette mesure s'applique à tous les types de validation : nationale, bi-départementale, départementale, temporaire 9 et 3 jours, vignette sanglier.

Prix unique pour la validation nationale

Comme l'année dernière, la validation nationale est à prix unique, quel que soit le département d'adhésion. De même, le timbre national grand gibier est valable dans tous les départements et se substitue à tous les timbres départementaux grand gibier.

Assurance obligatoire

L'assurance « Responsabilité civile chasse » est obligatoire. Vous avez bien évidemment le libre choix de votre compagnie d'assurance, mais vous pouvez aussi, pour ne pas multiplier les démarches, vous assurer en validant votre permis (MACILILA 19 euros).

Validité territoriale du permis départemental

La validation de votre permis départemental dans l'Hérault vous autorise à chasser (moyennant carte annuelle de chasse) dans les communes limitrophes du département

Communes du Gard : Aigues-Mortes, Aimargues, Aspères, Aubais, Blandas, Brouzet, Campestre et Luc, Carnas, Corconne, Gallargues le Montueux, Junas, La Cadière et Cambo, Le Grau du Roi, Montdardier, Pompignan, Rogues, Sommières, Saint Hippolyte du Fort, Saint Julien de la Nef, Saint Laurent d'Aigouze, Saint Laurent le Minier, Sumène, Vissec.

Communes de l'Aude : Argeliers, Argens-Minervois, Azille, Bize-Minervois, Caunes-Minervois, Citou, Coursan, Cuxac-d'Aude, Fleury, Homps, Les Pinassières, Mailhac, Ouveillan, Paraza, Pepieux, Peyrac-Minervois, Pouzols-Minervois, Rieux-Minervois, Roubia, Salles-d'Aude, Tourouzelle, Trausse.

Communes de l'Aveyron : Arnac sur Dourdou, Cornus, La Couvertoirade, Le Clapier, Mélagues, Montagnol, Montpaon, Tauriac de Camarès.

Communes du Tarn : Communes de Angles, La Bastide-Rouairoux, Lacabarède, Lacaune, Lamontélarié, Murat sur Vèbre, Nages.

Pourquoi moins de validations l'année dernière ?

La campagne cynégétique 2010-2011 a été marquée par une perte record de validations du permis de chasser dans le département de l'Hérault (environ 680). Face à ce constat, la fédération a décidé de mener une enquête par questionnaire auprès des sociétés de chasse dont au moins un membre n'a pas validé son permis de chasser en 2010-2011. Résultats…

Sur les 236 sociétés de chasse sollicitées, 180 ont répondu à ce questionnaire ce qui représente un taux de retour de 76 %. A travers ces quelques lignes, la fédération souhaite vivement remercier l'ensemble des sociétés ayant participé activement au succès de cette enquête.

Chaque responsable de société de chasse ou d'ACCA sondé a pu noter pour chaque chasseur résident dans sa commune et n'ayant pas pris de validation la saison dernière la raison pour laquelle celui-ci ne l'avait pas fait.

Voici les résultats : pour résumer, si l'on cumule les pourcentages liés à la maladie, à l'âge et aux décès, on obtient plus 34 % des raisons de non reprise du permis. 37 % des personnes interrogées n'ont pas évoqué de raisons ce qui nous laisse une marge de manœuvre pour remotiver cette fraction-là.

Répartition des raisons énoncées par les présidents de sociétés de chasse

Une analyse détaillée des candidats qui ont obtenu récemment leur permis mais qui ne l'ont jamais validé va être réalisée en interne afin de connaître plus exactement les contraintes et freins existants expliquant ce phénomène.

Field TRADING CYNEGETIQUE
RD 612 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes
Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 09 71 70 31 03

Clôtures électriques grand et petit gibier
Cages et pièges homologués
Aménagement de territoires

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piégeurs

Permis de chasser :
les réponses à vos questions

A partir de quel âge puis-je passer l'examen du permis de chasser ?

Je dois être âgé de 15 ans révolus au jour des épreuves. Je ne pourrai obtenir le permis de chasser qu'au jour de mes 16 ans.

Je suis atteint d'un handicap, puis-je passer l'examen du permis de chasser ?

Certaines dérogations peuvent être mises en place. Pour tout renseignement, vous devez prendre attache directement auprès du service du permis de chasser de l'ONFCS.

Un traqueur non armé, mais ayant des chiens, doit-il avoir un permis de chasser validé ?

La loi chasse précise que l'acte de recherche du gibier accompli par un auxiliaire ne constitue pas un acte de chasse, mais encore faut-il que l'auxiliaire ne soit pas en mesure de capturer du gibier, avec les chiens par exemple. Si, donc, les auxiliaires, hommes et chiens, ne font que pousser le gibier vers les chasseurs postés, ils n'ont pas besoin d'un permis de chasser.

En chasse accompagnée, combien d'accompagnateurs peut-on désigner ?

Autant qu'on le souhaite. Dans ces circonstances, fournir sur papier libre les mêmes informations que celles requises sur le formulaire Cerfa 13946*01, et les joindre à la demande. Ces personnes seront nommément désignées sur l'Autorisation de chasser accompagné.

Qu'en est-il de l'assurance du chasseur accompagné ?

Chaque accompagnateur doit déclarer le chasseur accompagné auprès de sa compagnie d'assurance. C'est en effet son assurance qui garantit le risque.

A quelle distance l'accompagnateur doit-il se tenir du chasseur accompagné ?

Comme enseigné lors de la formation, l'accompagnateur doit se tenir au plus près du chasseur accompagné, pour des raisons de sécurité et pour le guider et l'initier dans ses premiers pas de chasseur.

Peut-on pratiquer la chasse à l'arc en chasse accompagnée ?

Oui, l'accompagnateur devant justifier de sa participation à une session de formation de chasse à l'arc. Le chasseur accompagné n'a pas à justifier de cette participation.

Les veneurs doivent-ils avoir le permis de chasser ?

Les veneurs qui portent le fouet et la trompe ou une arme font acte de chasse et doivent avoir un permis de chasser. L'équipage doit être dirigé par un responsable titulaire du permis de chasser. Les suiveurs à cheval, en vélo ou à pied ne font pas acte de chasse et n'ont donc pas à être en possession du permis de chasser.

Je suis de nationalité étrangère et réside à l'étranger. Puis-je chasser en France ?

Il vous est d'une part possible de chasser en France en étant titulaire du permis de chasser français. Si vous ne l'êtes pas, vous pouvez cependant et compte tenu du fait que vous résidez à l'étranger, obtenir la validation du permis de chasser qui vous a été délivré à l'étranger (ou de la pièce administrative en tenant lieu) dans les mêmes conditions que celles applicables aux permis de chasser délivrés en France. Attention : vous devez être titulaire d'une assurance chasse couvrant la pratique de la chasse sur le territoire français.

Mon permis de chasser est détruit. J'ai formulé une déclaration de perte et demande de duplicata auprès de l'ONCFS, mais je n'ai pas encore reçu ce duplicata. Puis-je chasser ?

Non, en action de chasse, le chasseur doit obligatoirement être porteur de son permis de chasser (original ou duplicata). Vous devez en effet être porteur de votre permis de chasser, de sa validation pour le lieu et le temps de chasse, mais aussi de votre attestation d'assurance chasse en cours de validité.

A quelle heure puis-je aller à la chasse ?

Dans notre département, la chasse de nuit du gibier d'eau est autorisée

En ce qui concerne le gibier sédentaire, la chasse n'est autorisée que de jour et dans de nombreux départements, le préfet fixe les heures quotidiennes de chasse dans son arrêté d'ouverture de la chasse. Cette règle s'applique également au gibier de passage terrestre. Le jour s'entend du temps qui commence une heure avant le lever du soleil au chef-lieu du département et finit une heure après son coucher. En ce qui concerne le gibier d'eau, il peut être chassé deux heures avant l'heure de lever du soleil (heure légale) et jusqu'à deux heures après l'heure de son coucher (heure légale). C'est ce qu'on appelle la chasse à la passée du gibier d'eau. Il peut également être chassé de nuit à partir de postes fixes autorisés et dans certains départements seulement.

Source : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Nouveau : avec le CPU votre carnet de prélèvement « bécasse »

Il sera inséré dans le Carnet de Prélèvement Universel que vous recevrez avec la validation annuelle de votre permis de chasser.

Vous devrez l'utiliser sur le terrain dès que vous prélèverez une bécasse et le retourner à la fédération en fin de saison.

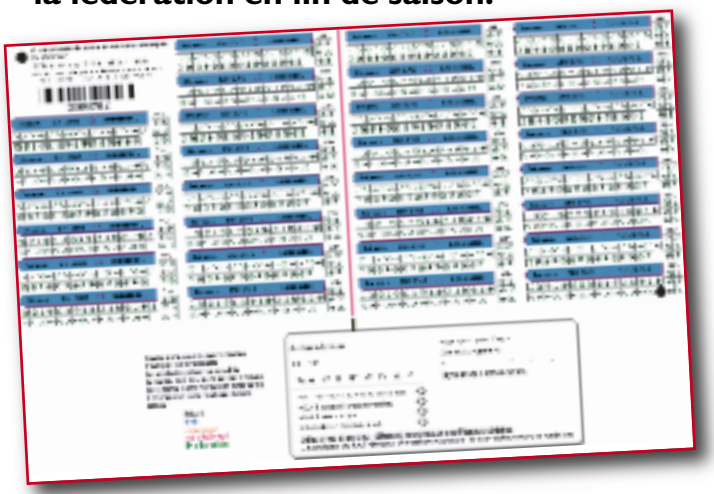

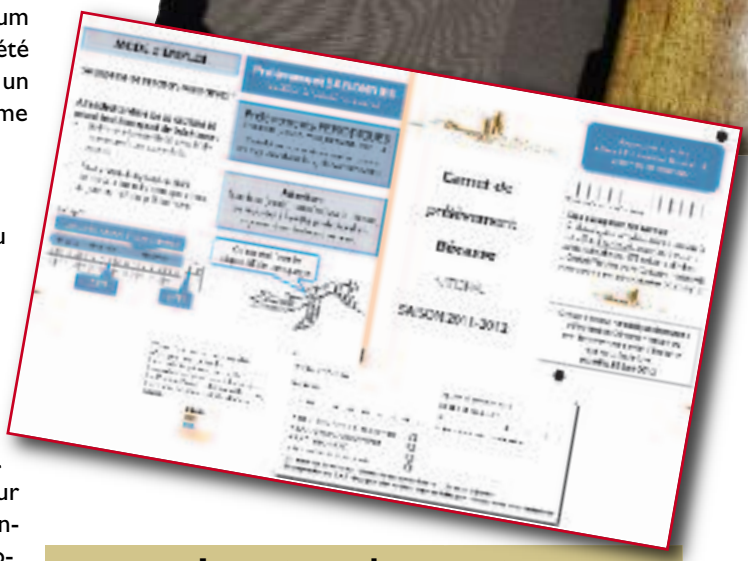

Pour la prochaine saison de chasse, un Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) de 30 bécasses par chasseur et par an a été instauré au plan national. Ce PMA sera contrôlé par un Carnet de Prélèvement Bécasse (CPB) spécifique avec un système de marquage individuel.

Le PMA dans l'Hérault

Pour le département de l'Hérault, le PMA validé (en plus du PMA national) par l'arrêté préfectoral relatif aux dates d'ouverture et de clôture et les modalités d'exercice de la chasse à tir (pour la campagne cynégétique 2011/2012) datant du 7 juin 2011 est décliné de la façon suivante :

- 3 bécasses maximum par chasseur et par jour,
- 6 bécasses maximum par chasseur et par semaine,
- 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison de chasse.

Tout prélèvement de bécasse des bois devra être consigné sur votre CPB prévu à cet effet, en poinçonnant la date correspondante et en apposant le système de marquage (languette autocollante) sur une des pattes de l'oiseau préalablement à tout transport.

Comment procéder ?

Afin d'assurer le contrôle de ce PMA national, chaque chasseur devra immédiatement à chaque prélèvement de bécasse et avant tout transport :

- Mettre une languette autocollante (dispositif de marquage) à une patte de l'oiseau,
- Pour chaque languette utilisée, poinçonner aux endroits correspondants le jour et le mois de prélèvement.

Le retour du carnet

Chaque chasseur ayant prélevé ou non une ou plusieurs bécasses devra impérativement retourner son CPB pour le 15 juin et au plus tard le 30 juin 2012 sous peine de ne pas recevoir un nouveau CPB pour la campagne 2012-2013.

Ce carnet doit être retourné à l'adresse suivante :

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault - PA la Peyrière
11, rue Robert Schuman
34433 ST JEAN DE VEDAS Cedex.

L'Observatoire National Cynégétique et Scientifique Citoyen

Chasseurs participez au programme de comptage des migrateurs. En chassant, en travaillant, en vous promenant... comptez utile !

Une nouvelle saison cynégétique va bientôt commencer et un peu plus tard les migrateurs viendront nous rendre visite. L'Association de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive et l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique ont pensé associer tous les chasseurs au suivi des espèces de migrateurs terrestres (grives, merle noir, pigeon ramier, tourterelles, étourneau, alouette des champs et caille).

Pour cela rien de plus simple. Sans changer vos habitudes, que vous chassiez le petit gibier, les migrateurs ou le gros gibier, vous réalisez sur le terrain des observations de ces espèces. Nous vous invitons à reporter simplement ces observations sur une fiche journalière (document ci-après **à renvoyer à l'IMPCF tous les mois de septembre à février**) ou directement en ligne sur Internet (http://www.observatoirenationalmigrateurs.net). Il suffit de s'inscrire et d'envoyer vos coordonnées.

A chaque sortie de chasse, notez la date, la commune d'observation, l'heure de début et de fin de la partie de chasse, la météo simplifiée du jour, le nombre d'oiseaux observés de chaque espèce, étant entendu qu'il ne s'agit pas du nombre d'oiseaux que vous avez prélevé. Il vous faudra moins de 2 minutes pour renseigner une fiche et, en plus, vous disposerez de toutes vos observations dans un fichier qui sera votre «mémoire» de chasse de la saison.

Pour les internautes, une adresse Email vous permet de poser des questions et de recevoir les résultats intermédiaires : observatoire.migrateurs@gmail.com

Pour reprendre une expression désormais bien connue : «on compte sur vous !» et sachez aussi que cette initiative repose exclusivement sur du bénévolat participatif et citoyen en collaboration avec les fédérations départementales de chasseurs.

A bientôt de vous lire et excellente saison de chasse.

OBSERVATOIRE NATIONAL CYNEGETIQUE ET SCIENTIFIQUE CITOYEN

Migration et hivernage des principaux migrateurs terrestres

Observations diurnes

Observateur : Adresse :

Age : **Commune d'observation** :

Département : N° validation du permis de chasser : Tél. portable :

Mode de chasse :

Milieu type :

Date / /20	Grive musicienne	Grive mauvis	Grive draine	Grive litorne	Merle noir	Pigeon ramier	Alouette des champs	Étourneau sansonnet
Heure de début :								
Heure de fin :								
TOTAL								

METEOROLOGIE SIMPLIFIEE (Qualitative)

Température : Froid Frais Doux Chaud Neige Brouillard Brume Pluie fine Pluie forte Neige Temps sec

Vent : Nul Faible Fort Provenant de : N-O N N-E O S-O S S-E E

Autres précisions : Les nuages couvrent du ciel : 1/4 1/2 3/4 T

Autres Espèces (nombre)

Caille des blés :

Tourterelle des bois :

Tourterelle turque :

Site internet de l'ADCTG : adctg.asso-web.com - site internet de l'IMPCF : www.impcf.fr

L'Association de Chasse Maritime de l'Etang de l'Or

Accueillir les chasseurs d'où qu'ils viennent, maintenir les milieux ouverts, gérer les niveaux d'eau et leur salinité, restaurer les levadons, les herbiers et les roselières, réguler les espèces invasives, communiquer vers le grand public, sensibiliser les scolaires, ou encore participer au suivi de l'avifaune migratrice…Décidément, l'ACM de l'Etang de l'Or lutte sur tous les fronts. C'est ainsi que ses chasseurs ont gagné le concours André Plagniol de la fédération en 2011. Extraits de leur dossier de candidature.

L'étang de Mauguio ou de l'Or est situé à une dizaine de kilomètres à l'Est de Montpellier. Long de 11 km et large de 3 km et jouxtant l'étang de la Falaque, la superficie chassable totale est de 3 170 ha. La hauteur d'eau est faible, avec une moyenne 80 centimètres de profondeur. Il est en communication avec la mer par un grau qui relie le Sud-Ouest de l'étang au port de Carnon. Entre la lagune et la mer s'étend un lido sableux où sont implantés deux pôles touristiques : La Grande-Motte à l'Est, et Carnon à l'Ouest.
L'Association de Chasse Maritime de l'Etang de l'Or a été créée en 1975, par les communes riveraines de l'étang de l'Or (Mauguio, Marsillargues, Lunel, Candillargues, Montpellier, Lattes, La Grande Motte, Pérols, Lansargues, Mudaison, Saint Just, Saint Nazaire de Pézan, Aigues-Mortes). L'ACM réunit à ce jour un peu plus de 300 chasseurs qui pratiquent différents modes de chasse.
Au marais et dans les prairies humides, on chasse à la botte devant soi. Les canards et les limicoles sont les espèces recherchées, du lever du jour jusqu'à la tombée de la nuit.
La chasse se pratique aussi à l'aide de négafols, petites embarcations à fond plat permettant de se glisser entre les roseaux et passer d'une roubine à une autre.
La chasse en battue concerne essentiellement la Foulque macroule. Le rabat des animaux est réalisé à partir des négafols, le gibier étant orienté vers un point central. Aujourd'hui les battues aux foulques sont devenues rares, bien que l'année dernière, grâce au travail de gestion de la salinité des eaux, elles soient semble-t-il redevenues attractives.
La chasse à la passée est l'une des techniques les plus prisées, s'exerçant le soir ou le matin, quand les oiseaux effectuent leurs déplacements quotidiens entre les

Le périmètre de l'ACM et ses communes riveraines

Les cabanes de Lansargues

zones de remise diurnes et les zones de gagnage nocturnes.
Enfin, la chasse à la hutte ou au gabion se pratique la nuit conformément à une réglementation précise.
Tous ces modes de chasse sont inscrits dans le Document d'Objectifs rédigé par les opérateurs du réseau Natura 2000, au registre des activités faisant partie du patrimoine du site, afin d'éviter leur éventuelle interdiction dans les années à venir.
Toujours dans le cadre de Natura 2000, c'est dans ce type d'étang qu'a été inventé le concept de Zones d'Intérêts Cynégétiques (ZICy), par opposition aux ZIC, zones d'intérêt communautaires. Ce concept, s'il devait être un jour reconnu et intégré dans la gestion des sites Natura 2000, ne concernerait pas exclusivement la pratique de la chasse, mais également la biologie des espèces gibiers et les fonctionnalités du territoire pour ces espèces.

Sur les 700 postes de nuit répertoriés dans le département de l'Hérault, plus de 130 sont situés sur l'Etang de l'Or.

Les aménagements

Les travaux d'aménagement des milieux effectues par les chasseurs de l'ACM mobilisent une moyenne de 26 journées par an et par associations de chasseurs pouvant atteindre parfois plus de 100 jours par an.
A ces actions d'aménagement des milieux s'ajoutent les travaux d'entretien des postes de chasse (affûts, gabions). Quelques jours par an y sont consacrés en moyenne par chacune des sociétés auxquelles participent une dizaine de chasseurs.
La gestion des milieux occupe les structures de chasseurs du site en moyenne une centaine de jours par an en comptant les réunions préparatoires et les journées consacrées à l'organisation et à la préparation logistique. L'entretien et nettoyage des milieux, le girobroyage pour lutter contre la fermeture des milieux, le curage de certains axes hydrauliques, la protection des berges, le maintien des accès, etc.) et les suivis techniques de la faune sauvage (suivis sanitaires, baguages, comptages, régulation des espèces prédatrices) sont les principales actions de gestion réalisées chaque année. En général, ce sont une quinzaine de personnes en moyenne par société qui participent à ce type d'actions.

La communication

Parmi les actions de communication menées par les chasseurs et dirigeants de l'ACM, citons l'organisation de journées de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires. Plusieurs matinées ont été organisées avec les classes de CM1 et CM2 des écoles de Mauguio et Vendargues sur les berges de l'étang de l'Or. Ces rencontres ont permis de faire découvrir la faune et la flore des milieux aquatiques ainsi que les actions de gestion des chasseurs. Enfin, rappelons que depuis la création de l'A.C.M., chaque année dans le courant du mois de mars, les chasseurs se mobilisent et se retrouvent pour un grand nettoyage des berges de l'étang. Souvent transportés par les crues des cours d'eau lors des inondations, 3 bennes de déchets (bouteilles en plastique, électroménagers,…) sont évacuées hors du site vers les déchetteries.

La protection des milieux

Dès l'arrivée des opérateurs Natura 2000, un groupe de travail « chasse et activités cynégétiques », a été crée pour le site « Etang de Mauguio ». Il rassemble les présidents des sociétés de chasse dont tout ou partie du territoire est concernée par le périmètre du site Natura 2000. Cette implication, notamment par la cartographie de ZICy et l'inscription des traditions de chasse dans le Docob, est un gage de protection de l'activité cynégétique.
Comme l'est aussi le suivi des oiseaux

ELEVAGE D' INOS
GIBIER DE REPEUPLEMENT
48500 LE MASSEGROS
TEL 04 66 48 81 93
FAX 04 66 48 82 86
e-mail: inosgibiers@aol.com
ERICK LUCAS

La pointe de la Pyramide, un des meilleurs postes de l'Etang de l'Or

d'eau en période inter-nuptiale sur les réserves de la Castillone et de Saint-Marcel par le Réseau « Oiseaux d'eau & Zones humides ».

La réserve de Saint-Marcel

Située sur la commune de Mauguio à proximité immédiate de l'aéroport de Fréjorgues, à une dizaine de kilomètres à l'Est de Montpellier, la réserve de Saint Marcel fait partie intégrante du complexe de l'étang de l'Or. De par sa situation géographique, à l'intérieur des terres par rapport à l'étang de l'Or, ce territoire est un marais d'eau douce alimenté par des fossés de drainage et des résurgences d'eau qui, de ce fait, ne subit que faiblement l'influence des eaux marines de l'étang. Une grande partie de la réserve reste inondée d'octobre à juin et peut s'assécher en période estivale. La mise en place d'une pompe permet toutefois le maintien d'une quinzaine de centimètres d'eau aux points les plus bas de la réserve en période de déficit hydrique. L'accès à la réserve est limité par un canal de ceinture et la pose d'une clôture et reste interdit au grand public. Le suivi de la population hivernante est réalisé dans le cadre du réseau ONCFS/FNC/FDCH depuis l'hiver 1987/1988. Les étangs montpelliérains dont la réserve de St Marcel, de la Castillone, de Vic la Gardiole et de l'Estagnol, sont qualifiés d'importance internationale occasionnelle pour une espèce, et d'importance nationale occasionnelle pour trois autres. En moyenne 2 085 individus y hivernent pour 9 espèces principales et 13 contactées, avec une dominance du Fuligule milouin et de la Sarcelle d'hiver.

Ces trois dernières années, un suivi de la chronologie de la reproduction du Canard colvert et de la Foulque macroule a été réalisé en partenariat entre chasseurs (ACM, FDCH), établissement public (ONCFS) et Associations de protection de la Nature (LPO, CENIR, SPN LR, ADENA, etc …). L'observation de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial, parmi plus de cent espèces contactées sur le site, met en évidence l'importance stratégique, malgré sa faible superficie, de la réserve de Saint-Marcel pour la conservation de la diversité de l'avifaune au niveau régional et national. La présence de zones d'eau libre engendre une forte attractivité d'accueil des oiseaux d'eau et plus particulièrement des Anatidés et Rallidés (Canard colvert, Nette rousse, Sarcelle d'hiver, Foulque macroule, Poule sultane, …).

Projet de valorisation

La mise en place du DOCOB N 2000 en 2007 et la synergie créée lors de l'animation du groupe chasse par la réalisation du diagnostic cynégétique a démontré que les chasseurs menaient de nombreuses actions d'éducation à l'environnement et de gestion des milieux. Outre l'amélioration de ces actions au niveau de chaque commune, il a été décidé de centraliser une partie de l'accueil sur la réserve. L'objectif est avant tout de réaliser des actions de qualité à destination des scolaires des communes riveraines et de créer une ou deux animations événementielles à destination du grand public (journée mondiale des zones humides, …). Des programmes communs pourront être développés avec le syndicat mixte, disposant d'un animateur nature.

La nécessité de se doter rapidement d'un plan de gestion afin de concilier les objectifs de la réserve avec l'accueil du public est aujourd'hui acquise. La reconnaissance des bonnes pratiques de gestion des chasseurs doit passer dans ce cadre par la signature de contrats N2000 pour la préservation des espèces et des habitats patrimoniaux (pâturage extensif, entretien des roubines et des ouvrages d'arts, …).

Battue aux foulques sur l'Etang de l'Or.

Bernard Ganibenc, président de l'ACM :
« si les chasseurs n'étaient pas là… »

« Depuis des dizaines d'années, nous nous sommes battus sur tous les fronts. Pour le contrôle de la salinité des eaux, qui doivent rester saumâtres sous peine de ne plus favoriser la biodiversité. Pour surveiller les pollutions, pour conserver les herbiers. Pour récupérer l'apport d'eau douce du Vidourle. Pour gérer la roselière. Pour maintenir la chasse de nuit. Mais aussi pour éviter la sanctuarisation du site, placé sous quatre statuts de protection différents, superposés au périmètre Natura 2000, ce qui aurait pu conduire à interdire sa fréquentation non seulement par les chasseurs, mais aussi par les promeneurs ou encore les manadiers. Sans les chasseurs, les milieux favorables à l'avifaune auraient sans doute disparus, et en plus leur accès serait interdit. En faisant le forcing, en participant aux réunions, en fait, nous avons défendu tous les usagers du site. »

Les Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault

L'association a tenu son assemblée générale le 30 avril dernier et va fêter prochainement ses trois ans d'existence.

L'association sur le salon de Saint-Gély

L'Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault compte à ce jour 80 gardes tous bénévoles. Elle a plusieurs objectifs, notamment de rassembler tous les gardes chasse particuliers du département afin de proposer une surveillance du territoire et assurer la police de la chasse pour un maximum de sociétés de chasse. Elle participe à la sauvegarde de notre patrimoine cynégétique en collaborant notamment avec les autorités et organismes compétents (Fédération, ONCFS, Gendarmerie Nationale, Lieutenants de Louveterie, DDTM....). Elle participe aux nombreuses manifestations cynégétiques comme par exemple l'assemblée générale de la fédération et les différents salons de chasse du département.

Les subventions fédérales

L'association est subventionnée en très grande partie par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault et cela à trois niveaux :

- subvention de fonctionnement, proportionnelle au nombre d'adhésions,
- subvention pour l'habillement des gardes,
- subvention aux sociétés de chasse qui emploient un ou plusieurs gardes chasse particuliers de l'association, pouvant aller jusqu'à 15 % des remboursements de frais versés aux gardes.

Régulièrement, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault organise des formations gratuites destinées aux nouveaux gardes chasse particuliers ainsi que des remises à niveau pour les gardes qui sont déjà en fonction et cela avec le concours des agents techniques et techniciens de l'environnement de l'ONCFS.

Consultez notre site Internet

De plus, un site Internet a vu le jour dernièrement. Il est le résultat d'un « travail d'équipe » important. Nous vous encourageons vivement à le consulter pour vous renseigner sur nos fonctions, missions et objectifs. Vous y trouverez de nombreux renseignements, articles et photos sur l'association.

Le site est accessible via une de ces deux adresses Internet : www.agcp34.com ou bien www.gardechasseparticulier34.com.

Vous avez aussi la possibilité de poser vos questions directement sur le site, grâce à l'onglet « contact » ou bien contacter directement le président de l'association à savoir M. ESCANEZ Daniel au 06.82.42.47.38 ou bien au 04.67.25.27.84.

Nous nous efforcerons de vous répondre dans les meilleurs délais.

Pour l'A.G.C.P.H
L.D

Beau doublé !

Au Parlement, la chasse vient de faire un excellent « doublé » avec le soutien unanime des groupes politiques, de gauche et de droite, lors des votes des deux propositions de loi de simplification et de modernisation de la chasse, le 5 mai au Sénat et le 17 mai à l'Assemblée Nationale.

Un plébiscite sur un tel sujet de société est suffisamment rare à l'Assemblée pour être souligné. Bien sûr, les chasseurs ne perdent pas de vue que les prochaines échéances électorales de 2012 sont à prendre en compte pour mieux comprendre cette mobilisation massive et spontanée.

Nomination

Par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2011, Jean-Pierre Gaillard, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon a été nommé membre du Conseil Economique Social et Environnemental Régional au titre de la représentativité des associations, fondations, ou personnalités qualifiées, agissant dans le domaine de la protection de l'Environnement et du développement Durable.

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional est une assemblée consultative chargée de donner son avis aux élus régionaux sur des dossiers précis et de préparer des rapports sur de grandes questions économiques, sociales et environnementales régionales.

Espèces protégées : Décision de justice

La destruction d'espèces protégées peut coûter très cher, ainsi l'ont appris à leurs dépens deux compères d'infortunes. Les faits se sont déroulés le 29 mai 2008 sur la commune de Lansargues en bordure de l'Etang de l'Or.

Nos deux prévenus ont été condamnés pour destruction d'espèces protégées : d'une Mouette mélanocéphale, d'une Sterne hansel et d'une Sterne naine.

Ces faits ont été reconnus par le tribunal de grande instance de Montpellier le 8 septembre 2010, comme étant commis « en réunion, en temps prohibé, avec usage d'un véhicule et port d'arme ».

A ce titre, ils sont condamnés au paiement d'une amende de 1 500 euros chacun (avec un sursis partiel de 1 000 euros) et à titre complémentaire, de la privation de leur droit de conserver un permis de chasser pour une durée de deux ans et de la confiscation de la carabine ayant servi à commettre l'infraction.

Au titre des parties civiles (FDC34, Conservatoire du Littoral, commune de Lansargues et société de chasse de Lansargues) et de l'article 475-1 du code de procédure pénale, ce sont près de 5 850 euros que nos deux compères devront s'acquitter solidairement.

Près de 7 000 euros de condamnation (sans compter les frais d'avocats,....), deux ans de privation du permis de chasser et confiscation de l'arme. Ce jugement devrait réfréner les ardeurs de quelques boucaniers ayant des vues sur les espèces protégées.

Pratique de la chasse dans les espaces protégés

Les représentants des fédérations de chasseurs ont adopté dernièrement une résolution qui demande, entre autre, au ministère de l'Ecologie :

- de préciser explicitement ses principes en matière de chasse dans les espaces protégés,

- de communiquer l'ensemble des coûts liés aux espaces protégés de son ressort, de réaliser une étude scientifique visant à évaluer les résultats en matière de biodiversité et mettant en exergue les différences entre espaces protégés et territoires non protégés.

Aberrant !

Le 17 mai, le fils d'un agriculteur de Saint-Hilaire-la-Palud (Deux-Sèvres) a été condamné par le tribunal correctionnel de Niort à 500 euros d'amende pour avoir coupé les têtes de quatre frênes situés sur un terrain appartenant à sa mère, dans le marais poitevin. Selon le Tribunal, il aurait dû, sur ce site protégé, demander l'autorisation.

Le Petit Livre Vert 2011

Avec ce numéro de votre revue trimestrielle découvrez le Petit Livre Vert 2011 consacré aux chiens de chasse : les différents groupes, ce qu'il faut savoir avant de choisir un chien, l'accueil du chiot, les vaccinations, l'apprentissage de la chasse, les entraînements, l'alimentation, les soins avant l'ouverture, les risques en action de chasse… et bien d'autres choses encore, qui font de cette édition 2011 un recueil cynophile à consulter sans modération.

La bourse aux territoires

Cartes de chasse grand-gibier :

• Diane sanglier de Cantagal (Saint-Privat) recherche personnes sérieuses pour chasse au sanglier (postés). Prendre contact avec Pierre Savy au 06.27.02.04.66.

• Diane FFRP (Fos, Fougères, Pezenes, Roquessels) recrute chasseur de sanglier pour poste. Pour tout autre renseignement contacter Céline au 06 46 27 77 46 ou au 04 67 23 43 46 H.R.

• Diane sanglier sur chasse privée de 2000 ha à 15 km au nord de Montpellier dispose de 3 places pour la saison 2011-2012. Prendre contact au 06.77.81.20.44.

Cartes de chasse petit-gibier :

• Territoire de chasse dans les travers de l'Hérault (Argelliers) recherche 6 actionnaires pour la chasse de la bécasse (plus éventuellement quelques battues au sanglier). Prendre contact avec Roger Olivier au 06.18.80.40.42.

Salon Chasse-Pêche-Nature

En dépit d'une météo capricieuse, la fréquentation de cette fête régionale de la chasse a tenu toute ses promesses, avec plus de 20 000 visiteurs sur 2 jours.

L'inauguration quelque peu perturbée par la pluie n'a pourtant pas manqué de personnalités avec, autour du maire, des organisateurs et du président de la fédération Jean-Pierre Gaillard, le député Robert Lecou, les sénateurs Marie-Thérèse Bruguière et Robert Navarro, et le Conseiller Régional en charge de la chasse et de la pêche Ferdinand Jaoul ; lequel a annoncé un soutien financier conséquent de la Région (30 000 euros).

Durant ces 2 jours, les visiteurs ont pu parcourir à loisir les stands et expositions thématiques, alors que de multiples animations tous publics telles que l'accrobranche, le moulage de traces et le simulateur de tir... étaient proposées.

Au registre des nouveautés de cette 24ème édition, une démonstration de fauconnerie et un concours régional de trompes de chasse.

Enfin comme chaque année, plus de 1500 chiens étaient en présentation le dimanche, avec de nombreux concours et démonstrations.

PISTOLIER

CHASSE | TIR | LOISIRS | DÉFENSE | ATELIER

QUANTITÉS LIMITÉES

Fusils semi-automatiques

Existe également en Cal 12/89

Fusil semi-automatique
BAIKAL MP 153
Cal 12/76, canon 66 ou 71cm, 3 chokes internes, 3.3kg
Prix constaté 560 €
Prix Pistolier **399 €**

NOUVEAUTÉ

Fusil semi-automatique
MAROCCHI SG12
Cal 12/76, canon 66 ou 71cm, 5 chokes internes, 2.8kg
Prix constaté 835 €
Prix Pistolier **699 €**

Existe également en synthétique

Fusil semi-automatique
BERETTA VICTORIA ES 100
Cal 12/76, canon 66 ou 71cm, 3 chokes internes, 3.25kg
Prix constaté 1160 €
Prix Pistolier **899 €**

Existe également en synthétique gris ou en bois

Fusil semi-automatique
BROWNING MAXUS CAMO
Cal 12/89, canon 66 ou 71cm, 5 chokes internes, 3.1kg
Prix constaté 1449 €
Prix Pistolier **1249 €**

Existe également en version KICK-OFF

NOUVEAUTÉ

Fusil semi-automatique
BERETTA A400 X-PLOR LIGHT
Cal 12/76, canon 71cm, 5 chokes internes, 3kg
Prix constaté 1799 €
Prix Pistolier **1549 €**

Existe également en version camouflage MAX4

Fusil semi-automatique
BENELLI VINCI
Cal 12/76, canon 71 ou 76cm, 5 chokes internes, 3.1kg
Prix constaté 2160 €
Prix Pistolier **1869 €**

ATTENTION : armes de 5ème catégorie, *soumises à déclaration*

Fusils superposés

Existe également en cal 20/76 et 410

Fusil superposé
IRYS ERGAL
Cal 12/76, canons 66 ou 71cm, 5 chokes internes, 2.750kg
Prix constaté 620 €
Prix Pistolier **499 €**

NOUVEAUTÉ

Fusil superposé
JEAN CARDON JC 100
Cal 12/76, canons 71cm, 5 chokes internes, 2.8kg
Prix constaté 1049 €
Prix Pistolier **749 €**

Fusil superposé
VERNEY CARRON SAGITAIRE POLYNOX
Cal 12/76, canons 68cm, 3 chokes internes + 2 externes 3cm, 2.7kg
Prix constaté 1459 €
Prix Pistolier **1199 €**

Fusil superposé
BETTINSOLI SLX5
Cal 12/76, canons 66cm ou 71cm, 5 chokes internes, 2.7kg
Prix constaté 1539 €
Prix Pistolier **1299 €**

Fusil superposé
BROWNING B525 LIGHT CLASSIC
Cal 12/76, canons 66 ou 71cm, 5 chokes internes, 3kg
Prix constaté 2369 €
Prix Pistolier **1899 €**

Fusil superposé
BERETTA ULTRALIGHT RS
Cal 12/70, canons 67 ou 71cm, 5 chokes internes, 2.7kg
Prix constaté 2522 €
Prix Pistolier **1999 €**

ATTENTION : armes de 5ème catégorie

Carabines semi-automatiques

Carabine semi-automatique
REMINGTON 750 synthétique
Cal 280rem, canon 47cm, 3.3kg
Prix constaté 950 €
Prix Pistolier **849 €**

Carabine semi-automatique
WINCHESTER SXR
Cal 300win, canon 55cm, 3kg
Prix constaté 999 €
Prix Pistolier **899 €**

Carabine semi-automatique
HAENEL SLB 2000
Cal 300win, canon 51cm, 3.2kg
Prix constaté 1190 €
Prix Pistolier **999 €**

Carabine semi-automatique
MERKEL SR1 BASIC
Cal 300win, canon 50cm, 3.2kg
Prix constaté 1299 €
Prix Pistolier **1149 €**

Carabine semi-automatique
BROWNING BAR HUNTER
Cal 9.3x62, canon 51cm, 3.3kg
Prix constaté 1475 €
Prix Pistolier **1269 €**

Carabine semi-automatique
SAUER 303 XT synthétique
Cal 300win, canon 51cm, 3kg
Prix constaté 2490 €
Prix Pistolier **2199 €**

ATTENTION : armes de 5ème catégorie, *soumises à déclaration*

Carabines grande chasse

Carabine
BROWNING X-BOLT HUNTER
Cal 270WSM, canon 66cm, 3.15kg
Prix constaté 957 €
Prix Pistolier **799 €**

Carabine
REMINGTON 7600 POMPE SYNTHETIQUE
Cal 35 whelen, canon 47cm, 3.3kg
Prix constaté 1085 €
Prix Pistolier **949 €**

Carabine
R93 PROFESSIONNEL
Cal 9.3X62, canon 65cm, 3.2kg
Prix constaté 2468 €
Prix Pistolier **2149 €**

Carabine
MERKEL RX HELIX STANDARD
Cal 300win, canon 61cm, 2.9kg
Prix constaté 2890 €
Prix Pistolier **2499 €**

Carabine double express
SIROCCO
Cal 8x57JRS, canons 55 cm, 3.1kg
Prix constaté 1831 €
Prix Pistolier **1499 €**

Carabine double express
VERNEY CARRON SAGITAIRE ONE
Cal 8X57JRS, canons 56 cm, 3.150kg
Prix constaté 2181 €
Prix Pistolier **1999 €**

ATTENTION : armes de 5ème catégorie, *soumises à déclaration*

www.bodeo.com - Prix valables jusqu'au 31/08/2011 et dans la limite des stocks disponibles - Crédit photos : PHOTOLIA - nos fournisseurs, avec nos remerciements - Non cumulables avec d'autres promotions, soldes... - photos non contractuelles - sous réserve d'erreurs typographiques

Rue Louis Lumière - ZAC DES COMMANDEURS - 34 970 LATTES - **Tél. : 04 67 68 45 14**
email : lepistolier34@orange.fr - www.lepistolier.com
Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h

Les tiques, parasites du chien

Les tiques sont des acariens dont l'activité est très liée au climat. Les périodes douces et humides sont les plus propices à leur multiplication. Ils se fixent sur la peau du chien principalement autour de l'encolure et des oreilles

On trouve des tiques dans les bosquets, les herbes hautes et les chenils. Les animaux sauvages, (lapins, chevreuils, etc...) mais aussi les animaux domestiques (chevaux, vaches, moutons) sont des réservoirs qui favorisent leur multiplication.
Il existe plusieurs espèces de tiques en France, mais deux sont fréquemment rencontrées :
- les dermacentors (grosses tiques beiges) que l'on trouvent dans les herbes hautes et terrains vagues,
- les rhipicephalus (comparables à la taille d'un plomb de 6) que l'on retrouvent aussi bien à l'extérieur que dans les chenils en périodes froides.

Le chenil est un endroit propice au développement des tiques

Propagateur de maladies

Le repas de sang de la tique peut durer de quelques heures à 25 jours et c'est à la fin du gorgement que les germes pathogènes sont inoculés au chien. Les tiques transmettent essentiellement deux maladies aux chiens :

1) la piroplasmose

Cette maladie, mortelle dans 80% des cas, est due à un parasite sanguin le "piroplasme". Ce parasite inoculé par la tique dans l'organisme du chien va provoqué l'éclatement des globules rouges, ainsi que des atteintes hépatiques et rénales. Les premiers symptômes sont observés de quelques heures à huit jours après la piqûre de la tique. Généralement, l'affection débute par une grande fatigue, une perte d'appétit et souvent une température élevée. Cependant, à côté de ces symptômes principaux, et très évocateurs de la piroplasmose, on peut rencontrer d'autres manifestations atypiques de type neurologique, musculaire (le chien semble paralysé du train arrière) ainsi que des diarrhées et des vomissements.
Très rapidement,, en quelques heures, ces symptômes s'aggravent avec une atteinte du foie, des reins (urines foncées), une anémie (muqueuses de l'oeil et des babines pales) nécessitant souvent une transfusion sanguine en urgence. Au regard des premiers signes de la maladie, le vétérinaire confirmera le diagnostic à l'aide d'un examen sanguin visualisé au microscope (présence de piroplasmes dans les globules rouges) et le traitement précoce du chien donnera généralement de bons résultats.

2) L'ehrlichiose

Le responsable de cette maladie grave est un parasite sanguin qui colonise les globules blancs du chien. Les symptômes évocateurs sont : fièvre, anémie, affaiblissement, fatigue associées à des hématomes, des hémorragies.
Le traitement d'urgence fait appel aux antibiotiques et à la transfusion sanguine, le pronostic restant toujours très réservé.

Prévention des maladies

Le chenil est un endroit très apprécié par ces acariens. Désinfectez-le régulièrement. Une inspection des chiens est aléatoire et insuffisante (transmission des germes parfois en quelques heures). La vaccination des chiens n'est que partiellement efficace et le vaccin est relativement coûteux.
L'emploi d'antiparasitaires externes performants, de nouvelle génération, type sprays, donne des résultats satisfaisants, à condition de renouveler les applications tous les mois. L'utilisation d'un collier vétérinaire "spécial tiques" offre une bonne protection.
Dès les premiers symptômes (fièvre, anorexie, fatigue...) consultez d'urgence votre vétérinaire.

Participez au concours Saint Hubert

Il est ouvert à tous les chasseurs et aura lieu le samedi 24 septembre 2011 à Montpeyroux. Bulletin d'inscription ci-dessous à remplir et à retourner dès à présent.

Tout chasseur qui le désire peut participer, accompagné d'un chien d'arrêt ou d'un spaniel, au concours Saint Hubert organisé chaque année dans le département où il a fait valider son permis de chasser.
Le jour de l'épreuve, il s'agit d'effectuer un parcours d'une durée de 20 minutes au cours duquel le concurrent peut tirer deux pièces de gibier. Le chasseur et son chien sont notés par des juges sur l'ensemble des critères que comporte le règlement du concours Saint Hubert dont tous les détails figurent sur le site internet de la Fédération Nationale des Chasseurs www.chasseurdefrance.com
A la clé, pour les meilleurs de chaque catégorie (chasseur, trialisant, chasseresse, junior…) une qualification pour la finale régionale et peut-être le championnat de France qui, traditionnellement, se déroule chaque année à Rambouillet.

Engagement pour le concours départemental 2011
24 septembre 2011 à MONTPEYROUX
(A côté de Gignac)

Nom du chasseur .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Téléphone fixe..... Téléphone portable.....

Nom du chien .....

Race ..... Sexe .....

N° LOF ..... N° tatouage .....

CATEGORIE (1)

Chasseur Chien d'arrêt	☐	Chasseur Spaniel	☐
Chasseresse Chien d'arrêt	☐	Chasseresse Spaniel	☐
Junior Chien d'arrêt	☐	Junior Spaniel	☐
Trialisant Chien d'arrêt	☐	Trialisant Spaniel	☐

(1) Cocher la case correspondante

- Cette feuille, accompagnée du montant de l'engagement (35,00 €) est à adresser avant au délégué départemental **avant le 11 septembre 2011** :

  Monsieur Bernard AUSSEL
  758, andos des lavandes
  34280 CARNON
  Tél : 04.67.50.90.55
  Port : 06.82.44.67.02
  Email : saintehubert34@sfr.fr

- Possibilité d'engagement de 2 chiens maximum par concours.

Le chien maître nageur

La chasse est aujourd'hui à mes yeux, parmi les loisirs favoris de l'homme, un de ceux qui apportent le plus d'émotions, de grands moments. Des sentiments aussi antinomiques que le bonheur, et la peine, le dépit, la déception ou la joie peuvent éveillés par une partie de chasse.

L'arrêt impeccable d'un pointer, les récries d'une meute dans le bois peuvent provoquer des instants de pur bonheur pour un chasseur, de même, la perte d'un chien en fera le plus malheureux des hommes, enfin certains retours de traques, ou repas entre compagnons de battue pourront se transformer en parties de franche rigolade. Il est très rare, toutefois, que ces divers sentiments humains puissent se révéler le même jour, surtout pour une ouverture….

Cette année là, la canicule me fit abandonner l'idée d'une ouverture de la chasse aux sangliers avec des chiens courants dans le maquis du Haut Minervois. Deux de mes amis Alain et Jean-Claude m'invitèrent à les suivre dans la vallée de la Save chasser la caille des blés. Un bon repas réparateur étant prévu dans un restaurant climatisé, ils n'eurent pas à insister longtemps….

Au jour dit, nous nous retrouvons tous les trois sur le territoire au lever du jour, en effet la journée sera chaude, nous voulons donc profiter de la fraîcheur matinale.
Alain, ancien rugbyman, et colosse de 1.90 mètre et bien plus d'un quintal, répète souvent cette devise, que l'on attribue à Bismarck :**"plus je connais les hommes, plus j'aime les chiens"**. Il possède deux splendides pointers blanc et roux ; Rolf et Twist, des bêtes de concours, fiers, à la démarche altière, leurs muscles saillants dégagent une impression de puissance, enfin, ce qui ne gâche rien, ils sont parfaitement dressés.
Le chien de Jean-Claude est un tout jeune braque marron dénommé Oscar. Sous le soleil, son poil luisant laisse entrevoir des reflets roux, il est absolument magnifique. De plus il a la chance de faire sa première ouverture entre deux fameux professeurs, sa carrière de chien de chasse débute donc sous les meilleurs augures.

Le territoire que nous allons prospecter est un immense chaume de plusieurs dizaine d'hectares, les pointers, bouillants d'impatience, ont démarré à toute vitesse, truffe au vent, prospectant consciencieusement le terrain. Oscar, lui aussi est parti comme un fou, sa quête est un peu désordonnée, mais on sent qu'il a compris ce qu'on attend de lui.

Au cours de la matinée, nous voyons Oscar ralentir sa course, son minifouet bat à grande vitesse, puis il marque un impeccable arrêt : un caille s'envole pratiquement entre ses pattes. Jean-Claude fait feu et c'est ému aux larmes qu'il ramasse l'oiseau, et flatte son chien avec tendresse. Celui-ci, certes, n'est pas resté sage à l'envol, et a couru sous l'aile, mais nous lui assurons que ce petit défaut, propre à nombre de jeunes chiens, sera vite gommé après quelques séances d'entraînement, et qu'Oscar présente d'excellentes dispositions à la chasse.

Quelques instants plus tard, les courses folles des pointers les ont amenés à se rapprocher l'un de l'autre, quand soudain les deux chiens se mettent à l'arrêt presque simultanément, à deux mètres l'un de l'autre. Non loin de là, Oscar n'a apparemment pas loupé une miette de la scène, et s'immobilise dans

un magnifique "arrêt à patron". Jean-Paul est comblé !

La matinée a avancé à toute vitesse, et quelques cailles ont rejoint nos carniers, mais la chaleur devient de plus en plus insupportable, aussi, pour préserver les forces de nos chiens, et les nôtres, nous décidons d'en rester là et de rentrer nous mettre au frais.

Le chemin du retour vers notre véhicule n'est pas très long, mais passe tout près d'une ferme. Une haie de platanes amène jusqu'à elle, une magnifique toulousaine en briques, galets de Garonne et torchis, son grand toit de tuiles roses arrive presque jusqu'au sol, un saule pleureur donne de l'ombre à la mare où s'ébattent quelques canards, les poules caquettent doucement, plus loin, un âne tond la pelouse….

Dans cette image bucolique, tout n'est que calme et sérénité. Nous passons là, tout près, les chiens harassés nous suivent la tête basse, quand soudain retentit un grand cri : " glouglouglouglou ! ! !", les pointers restent insensibles à l'appel, Oscar par contre fait montre d'une curiosité normale pour un chien de son âge et d'un bon, franchit aisément la haie, pour se retrouver face à un grand dindon noir ! ! !.

Est-ce pour faire plus ample connaissance avec cet oiseau inconnu pour lui, ou le prend-il pour un énorme faisan obscur tout juste bon à croquer, Oscar se rue sur lui. Le dindon a un cerveau de taille réduite, mais a tôt fait de comprendre que le chien en veut à sa vie, et décide de prendre immédiatement ses pattes à son jabot . La poursuite infernale commence. Jean Claude, d'abord surpris par la réaction de son braque, se reprend vite et se met à le siffler, puis, voyant que rien ne l'arrête, commence de crier, puis hurler pour le faire stopper, mais rien n'y fait. Le dindon est en train de battre son record de vitesse, le premier tour de ferme est vite bouclé, mais Oscar tient bon et se rapproche de plus en plus de sa victime désigné, on entend les claquements secs de sa mâchoire, à quelques centimètres des plumes de sa queue. Jean Claude est devenu violet à force de crier, mais rien n'y fait : comble de l'horreur, Oscar se met à aboyer furieu-

sement. On ne compte plus les tours de ferme. Les "glouglou "du dindon paraissent de plus en plus angoissés. La panique a été déclenchée chez les poules, qui volettent dans tous les sens en criant, le fermier, alerté par tout ce remue-ménage, accourt et se met lui aussi à hurler : "arrêtez ce chien ou je lui flanque un coup de fusil !"

Pendant ce temps, le dindon court toujours, mais, sentant ses forces lui manquer, et sa dernière heure venue, se met peut-être à réfléchir et imagine une dernière solution : la marre. Il n'hésite pas et plonge dans un grand éclaboussement, suivi par Oscar. Les canards complètement paniqués eux aussi se mettent à déserter leur domaine pour laisser place à nos deux sportifs de haut niveau ; ceux ci se entreprennent de nager en faisant le tour du plan d'eau. Nager est un bien grand mot pour le dindon, qui fait surtout des bons sur l'eau en s'aidant des ailes et des pattes et en s'encourageant par des "glouglouglou" apeurés, j'avoue que le spectacle a quelque chose de réjouissant, de très drôle même.

Jean Claude est complètement insensible au comique de la situation, et au bord de la crise d'apoplexie. Pour arrêter Oscar, il a une dernière idée, il met une cartouche dans son fusil et tire en l'air. La détonation arrête enfin Oscar dans son élan, il sort de l'eau précipitamment et rejoint son maître. Je vous laisse imaginer la mémorable raclée qu'il reçoit….

Le retour dans la voiture est morose, nous tentons, Alain et moi, de consoler ce pauvre Jean Claude, qui est complètement abattu : ce chien, sur lequel il fondait tant d'espoir, devenu un vulgaire pourchasseur de volailles. Entre nous trois, le silence devient pesant. Soudain, une idée me vient à l'esprit, c'est bien la première fois que je vois nager une dinde ! Je le dis donc à mes amis :" je ne savais pas que les dindes savaient nager".

Cette phrase semble mettre Alain en joie, je le vois commencer de sourire en coin puis de se mettre à rigoler franchement, son rire tonitruant est communicatif, même Jean Claude y est sensible. C'est un franc fou-rire qui nous prendra tous trois lorsque Alain nous sortira cette énormité :
" Ton chien, si tu peux pas en faire un chasseur, tu pourras toujours en faire un maître nageur".

Joël LANNES.

La Région et les chasseurs, au cœur de la biodiversité

- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23 000 ha sur l'ensemble du territoire.
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.

laRegion.fr

la Région Languedoc Roussillon